

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**CONSEIL DE TERRITOIRE
MARSEILLE PROVENCE**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2018

La séance est ouverte à 14 H 37
sous la présidence de Monsieur Jean MONTAGNAC,
Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Paule JOUVE - Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Sandra DUGUET - Sabine BERNASCONI représentée par René BACCINO - Solange BIAGGI représentée par Michel AZOULAI - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Arlette FRUCTUS représentée par Dominique TIAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - André GLINKA-HECQUET représenté par Roland GIBERTI - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Jérôme ORGEAS - Nathalie LAINE représentée par Hélène MARCHETTI - Eric LE DISSES représenté par Didier PARAKIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Georges GOMEZ - Marie-Louise LOTA représentée par Claude VALLETTE - Laurence LUCCIONI représentée par Albert LAPEYRE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Janine MARY représentée par Christian JAILLE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Lisette NARDUCCI représentée par Noro ISSAN-HAMADY - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL représentée par Patrick PAPPALARDO - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Marlène PREVOST représentée par Jean-

Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Richard FINDYKIAN - Isabelle SAVON représentée par Monique CORDIER - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Carine ROGER - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Guy MATTEONI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Josette VENTRE représentée par Marie-France DROPY OURET - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Danielle MILON - Marie MUSTACHIA - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Monsieur LE PRESIDENT.- Bonjour. On atteint presque le quart d'heure provençal. Je pense que l'on peut commencer, le quorum étant atteint, notre Conseil de Territoire de ce jour.

I – Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018

Monsieur LE PRESIDENT.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 13 novembre. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

II – Compte rendu des décisions du Président

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de porter à la connaissance du Conseil les décisions prises en application des délégations qui lui ont été confiées. Le Conseil est invité à en prendre acte.

Je vous propose de passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

III – Examen des rapports

FONCTIONNEMENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapporteur est Eugène Caselli. La commission s'est réunie le 3 décembre.

Monsieur CASELLI.- La totalité des rapports a reçu un avis favorable de la commission, Monsieur le Président, y compris le budget 2019.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix.

1. FCT 002-11/12/18 CT - Budget annexe Ports de Plaisance du Territoire Marseille Provence 2018 - Décision Modificative n° 3

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

2. FCT 001-11/12/18 CT - Budget Primitif 2019 - Approbation des budgets annexes du Territoire Marseille Provence

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

3. FCT 003-11/12/18 CT – Budget Crématorium - Ajustement des montants de deux opérations budgétaires dans le cadre du budget primitif 2019 pour le Conseil de Territoire Marseille Provence

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

4. FCT 004-11/12/18 CT - Approbation du montant des Redevances de Crématons du Crématorium Saint-Pierre pour l'Année 2019

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

5. FCT 005-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine intercommunale Cap Provence à Cassis

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

6. FCT 006-11/12/18 CT - Approbation de conventions avec la société S2G et des associations sportives ainsi qu'avec le SDIS 13 relatives aux modalités d'utilisation du complexe aquatique Cap Provence pour l'année 2018-2019

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

7. FCT 007-11/12/18 CT - Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement - Travaux d'aménagement dans les locaux TLM et Euromed et de son affectation

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

VIE URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapporteur est Alain Chopin. La commission s'est réunie le 30 novembre pour examiner les rapports 8 à 45.

Monsieur CHOPIN.- Monsieur le Président, chers collègues, la commission Vie Urbaine s'est réunie le 30 novembre pour examiner et donner son avis sur les rapports qui lui ont été soumis. Elle a également pris note des rapports 39 et 40 qui lui étaient communiqués pour simple information. Nonobstant la réserve de vote de principe du Rassemblement National annoncé en début de séance, tous les rapports examinés ont reçu un avis favorable à l'unanimité à l'exception du rapport n° 13, relatif à la cession onéreuse du foncier situé rue Alexandre Dumas à Marseille, qui est l'ancien siège de la RTM. Ce rapport a été voté avec avis favorable à la majorité. Il a recueilli une voix contre d'un conseiller de Marseille et une réserve de vote d'un conseiller de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Je mets aux voix.

8. VU 001-11/12/18 CT - Acquisition à titre onéreux de parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du Boulevard Urbain Sud tronçon Paul Claudel - Sainte Marguerite appartenant à la SOLEAM à Marseille 9ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. VU 002-11/12/18 CT - Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain située chemin de la Pageotte à Marseille 11ème arrondissement appartenant aux conjoints Fabre-Gros

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. VU 003-11/12/18 CT - Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain en nature de voirie auprès des copropriétaires de la résidence dénommée - Le Major - située 100 avenue du Merlan à Marseille 14ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. VU 004-11/12/18 CT - Acquisition à l'euro symbolique auprès du syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé Le Plan d'Aou des emprises foncières aménagées dans le cadre du projet de rénovation urbaine Plan d'Aou-Saint Antoine-La Viste à Marseille 15ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. VU 005-11/12/18 CT - Cession à titre onéreux d'un immeuble auprès de l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée sis 52 rue de Lyon à Marseille 15ème arrondissement nécessaire à la réalisation du prolongement de la rue Allar vers l'Est dans le cadre du programme de la ZAC Littorale

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. VU 036-11/12/18 CT - Cession onéreuse du foncier situé 44 avenue Alexandre Dumas, à Marseille 8ème arrondissement, appartenant à la Métropole Aix-Marseille-Provence au profit du Groupement Pitch Promotion - Progereal - Finareal

Avis du Conseil de Territoire

Monsieur LE PRESIDENT.- La parole est à M. Coulomb Vincent.

Monsieur COULOMB.- Merci. Dans la continuité de nos précédentes interventions sur le sujet, nous nous étions élevés fortement contre la vente de ce terrain, qui était l'ancien siège de la RTM, qui a obligé à déplacer la RTM dans des conditions pas forcément très heureuses. Dans cette continuité, nous voterons contre ce rapport en rappelant que cette opération nous paraît toujours aussi floue lorsque l'on connaît les titulaires des gagnants du concours.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je peux répondre simplement que c'est un concours. Si mes souvenirs sont exacts, cela a rapporté plus de 22 millions d'euros. Le concours est un concours. Je pense que la commission d'attribution de ce concours a estimé que c'était certainement le meilleur candidat. Je ne peux pas porter de jugement parce que je n'y

assistais pas. Nous pouvons constater que 75 % de ces 22 millions d'euros entrent au niveau métropolitain et 25 % vont à la ville de Marseille.

Monsieur POGGIALE.- Vous ne répondez pas tout à fait aux interrogations qu'a émis mon collègue, Vincent Coulomb. Ce n'est pas la question. On a vendu ces terrains, ancienne propriété RTM, pour déménager la RTM dans un lieu privé. On va louer des terrains qui vont nous coûter finalement bien plus que les 22 millions d'euros que la vente des terrains nous a rapportés. Cette opération coûte de l'argent à la collectivité au lieu de lui en rapporter. C'est la réalité. Nous voterons donc contre.

Monsieur MARI.- Je vais apporter quelques précisions aux propos de mes collègues, M. Coulomb et M. Poggiale. Le coût du bail pour la Métropole va s'élever à 2 millions d'euros par an pendant 6 ans. On a relocalisé la RTM. À la limite, la relocalisation est un choix. Dont acte. En revanche, le fait d'être locataire plutôt que propriétaire va encore une fois mettre en péril. On considère que cette décision n'est pas vraiment rationnelle. Elle est contestable. Je signalerais d'ailleurs que, au Conseil d'Administration de la RTM, des élus de la majorité municipale ont voté contre cette décision. Elle est donc vraiment contestable. D'autant plus que la relocalisation du siège de la RTM ne s'est pas accompagnée de la recentralisation de l'ensemble des services. Certains services importants sont restés dans le site de la Rose. Quant au projet immobilier lui-même, on notera que, alors que l'habitat est la question principale à Marseille, il n'y aura pas un seul logement social dans le 8^{ème} arrondissement. Or, on aurait souhaité une répartition plus équilibrée des logements sociaux à Marseille. Le rééquilibrage attendra encore un peu. Je crois que le vote contre s'impose sur ce rapport.

Monsieur TOMMASINI.- Merci, chers collègues. Je vais réexposer la situation de l'époque. L'objectif de la RTM était de se déplacer et de venir du côté d'Euroméditerranée. Nous avons un siège avenue Clot Bey dans le 8^{ème} arrondissement, où un bus passait toutes les 20 minutes. Pour un transporteur urbain, ce n'est pas forcément l'endroit le plus adéquat. Nous sommes maintenant dans le poumon économique de notre ville. De plus, cet endroit est desservi par le métro, le tramway et les bus. L'objectif était de déplacer au moins pendant un temps le siège de la RTM sur l'Astrolabe, avec les services qui étaient à Clot Bey. Je ne vois pas pourquoi des services de la Rose viendraient sur l'Astrolabe, car ce n'était pas l'objectif initial. De plus, c'est tendu aussi du développement de la Métropole et de l'agenda, avec peut-être demain un opérateur unique des transports. À ce moment-là, la RTM aurait eu un siège à elle bien identifié. Aujourd'hui, c'est une étape dans l'éventualité qu'on puisse avoir demain un siège bien identifié pour la RTM. L'objectif était de procéder à cette opération financière, car il était intéressant de pouvoir mettre à disposition ces terrains dans le 8^{ème} arrondissement. Ce n'est pas le maire de secteur qui me contredira. Le second objectif était bien évidemment d'amener la RTM dans le cœur-poumon économique de notre ville.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Je le mets aux voix.

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Albert GUIGUI

Ont voté contre :

Nadia BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ

Nouriati DJAMBAE
Gérard POLIZZI.

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - André MOLINO - Christian PELLICANI - Marc POGGIALE - Georges ROSSO

14. VU 006-11/12/18 CT - Echange de terrains sans soulte sis boulevard Paul Raphel à Saint Victoret entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Monsieur et Madame Falcone

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. VU 007-11/12/18 CT - Acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain appartenant à la Copropriété Florida Parc nécessaire à l'élargissement de l'Avenue Lacanau à Marignane

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

16. VU 008-11/12/18 CT - Cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain sise Route des Martigues à Marignane à la Société BO STONES

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. VU 009-11/12/18 CT - Zone d'Aménagement Concerté des Florides à Marignane - Approbation d'un avenant numéro 3 au protocole foncier de cession du lot 23 au profit des Sociétés Curilo et Barjane

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

18. VU 010-11/12/18 CT - Constitution d'une servitude de passage sur une parcelle sise Gignac-La Nerthe appartenant à la Métropole Aix-Marseille-Provence au profit des parcelles appartenant à la Société EVEXUS PROMOTION

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. VU 011-11/12/18 CT - Zone d'Aménagement Concerté de Saint Louis à Marseille 15ème arrondissement - Approbation du bail consenti par la SOLEAM à la Ville de Marseille pour la location d'un terrain

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. VU 012-11/12/18 CT - Convention de gestion et de prestations de services entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Marignane au titre de la gestion des espaces verts et de l'éclairage public de la Zone d'Activité des Florides

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n° 21 est retiré.

22. VU 037-11/12/18 CT - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la SARL NIORT 94 - Commune d'Ensuès-la-Redonne

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n° 23 est retiré.

24. VU 015-11/12/18 CT - Approbation de l'avenant 1 à la convention de partenariat et de financement pour la réalisation de l'opération d'aménagement de l'îlot Montolieu avec l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée à Marseille 2ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. VU 016-11/12/18 CT - Concession d'Éradication de l'Habitat Indigne lot 1 à Marseille - Opération de restauration immobilière sur l'immeuble sis 5 rue Francis de Pressensé 1er arrondissement - Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique du programme de travaux nécessaire à la restauration immobilière de l'immeuble

Avis du Conseil de Territoire

Madame PRISCO. - Concernant l'éradication de l'habitat indigne, je souhaite faire une intervention au sujet de Marseille. Le 5 novembre dernier, 8 morts dans les décombres d'immeubles effondrés de la rue d'Aubagne et, depuis, 1 540 personnes évacuées sans logement. Les Marseillais sont en colère. En colère car personne ne peut atténuer la souffrance des familles endeuillées par ce drame. En colère car notre ville est rattrapée par le démon de l'abandon et les années de laisser-faire. Hier, le Conseil Municipal a été annulé. Cette décision est consternante. D'ailleurs, les 500 personnes présentes devant la mairie ont ressenti du mépris, qui s'ajoute à la colère. Une nouvelle date de Conseil Municipal est fixée au 20 décembre prochain pour harmoniser les propositions, dit le maire de Marseille. Il faut encore attendre jusqu'au 20 décembre pour prendre des mesures en matière de lutte contre des logements insalubres. Des mesures pour avoir enfin des logements sûrs, sains et accessibles dans notre ville. Attendre encore alors que toutes ces mesures sont urgentes ?

Monsieur le Président, je ne parviens pas à comprendre pourquoi et comment le relogement des familles évacuées du quartier Noailles tarde tant et j'imagine alors l'incompréhension des Marseillais. En attendant, 1 540 Marseillais évacués sont recensés depuis 8 semaines et sont toujours installés dans des hôtels. Le nombre ne fait que s'accroître quotidiennement. Je lis dans la presse et je cite : « en mobilisant l'ensemble des forces institutionnelles, Métropole, Ville et Département, une vingtaine de baux ont été signés, mettant à disposition des logements sociaux aux familles sinistrées ». Nos forces institutionnelles ne nous permettent le relogement que de 20 familles ? Pardonnez-moi, mais nos forces sont bien faibles. Cette situation est insupportable. Qu'attendons-nous pour reloger immédiatement en centre-ville ces familles qui ont besoin de repos et de sérénité ?

Cependant, des propositions sont mises sur la table par mes collègues et plus particulièrement Marie-Arlette Carlotti, qui ne cesse d'alerter et de proposer depuis des mois et des années des choses simples et qui fonctionnent dans d'autres villes de France en matière de lutte contre le logement indigne. Qu'attendons-nous pour prendre les mesures nécessaires à l'éradication de l'habitat indigne dans notre ville et notre territoire ? Il est temps, vraiment temps de montrer aux Marseillais que nous sommes responsables ; des responsables politiques à la hauteur des enjeux de notre territoire et que nous pouvons apporter des réponses justes, nécessaires, proportionnées et indispensables après ce drame. Je vous remercie, Monsieur le Président et chers collègues.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous dirais tout simplement que c'est une compétence métropolitaine et que la première annonce de la présidente va le confirmer lors du Conseil de Métropole de jeudi prochain. Martine Vassal annoncera son plan Logement et Habitat. Le débat démarrera peut-être à ce moment-là et sera constructif de part et d'autre. Aujourd'hui, je vous rappelle que ce n'est pas la compétence du Territoire de régler ces problèmes. Le reste a été fait. Une première annonce a été formulée par Martine Vassal. Une deuxième sera faite avec des explications concernant ce plan Habitat et Rénovation que Martine Vassal, présidente de la Métropole, a mis en place et a proposé au gouvernement. On en connaîtra une grande partie de la teneur jeudi prochain.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, je souhaite apporter quelques mots de réponse à notre collègue, Mme Prisco. La ville a été profondément ébranlée par ce drame. Les élus, quelles que soient leurs responsabilités, qu'ils exercent où qu'ils ont exercé, s'interrogent évidemment sur ce qui aurait pu être fait de mieux ou autrement pour éviter ce drame. En tout cas, depuis le 5 novembre, pour la période antérieure, le débat aura lieu lors du Conseil Municipal du 20 décembre. Une enquête judiciaire très puissante, avec 3 juges d'instruction désignés, est en cours et dira ce qu'il en est des responsabilités. On peut tous dire par expérience que, dans les accidents complexes de cette nature, c'est difficile. De toute façon, il vaut mieux se garder de préjuger. Depuis le 5 novembre, car on peut en parler, les services et les agents de la ville de Marseille ont déployé un énorme dévouement, une grande compétence pour parvenir à atténuer le plus possible la douleur des victimes dans leur chaire ou des victimes très touchées moralement compte tenu de leur évacuation.

Vous dites qu'on n'a relogé que 20 personnes. Depuis que les personnes ont été évacuées dans le périmètre de la rue d'Aubagne ou ailleurs, on a relogé tout le monde dans la journée de l'évacuation. Grâce à l'aide de l'ensemble des Marseillais, on a fourni les repas et les produits de nécessité. Puisque vous saisissez l'occasion, permettez-moi d'en profiter également. Ce que vous semblez contester, c'est le fait qu'il n'y ait eu que 20 personnes relogées dans un appartement. Les personnes présentes dans l'immeuble effondré ont été privilégiées, puisqu'il n'y avait personne dans l'autre, de même que les personnes dont nous pressentions qu'elles ne pourraient pas être relogées sur place. Ce sont elles qui, légitimement, ont eu la priorité. Les personnes dont nous espérons - et cela commence ces jours-ci - qu'elles pourront réintégrer leur logement ont été logées dans des hôtels ou dans des Appart Hôtels. Si leur situation devait se prolonger, l'ensemble des systèmes de relogement dans des appartements normaux, donc pas en structure hôtelière, leur seront également offerts, bien entendu.

Quant à l'annulation du Conseil Municipal de Marseille, Madame Prisco, croyez bien que la majorité municipale, et le maire, n'a pas fui le débat. Même La Provence - c'est dire - disait que nous étions prêts collectivement à affronter ce débat. Nous nous étions préparés et je peux même vous dire que nous l'attendions. Même si nous avons conscience de la difficulté des problèmes, nous avons envie de remettre en ordre un certain nombre de contrevérités. Ce débat, nous l'attendons au moins autant que vous et au moins autant que les Marseillais. Ce week-end, au cœur de la deuxième ville de France, des magasins ont été pillés impunément. Les forces de police sont caillassées, agressées, vilipendées au vu et au su de tous. Dans le contexte d'hier, de ce qui s'est passé ce week-end, nous avons estimé en responsabilité qu'il ne fallait pas risquer, alors que les pompiers sont excédés et les forces de police épuisées, que des casseurs ou des provocateurs viennent se mêler aux manifestants de diverses origines. Il y a le collectif de Noailles, le collectif sur l'habitat, le collectif contre les PPP. Je ne partage pas leurs convictions sur le fond mais leurs revendications sont légitimes. Ils ont le droit de venir s'exprimer à la porte de telle ou telle institution. Le risque existait qu'il y ait également des casseurs et que les lycéens viennent se mêler aux manifestations alors que

les forces de police étaient épuisées et n'étaient pas en état d'assurer la sécurité des manifestants - et non des élus. C'est la raison pour laquelle le débat a été rejeté. Il ne l'a été que de quelques jours. Il aura lieu et il sera complet. Nous l'attendons avec impatience aussi.

(Applaudissements.)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Président, chers collègues. Je vais intervenir plus tard sur d'autres rapports qui touchent aussi à ces problématiques. Je relèverais l'intervention développée avec passion de la part de M. Moraine. Le 5 novembre, on s'est rencontrés dans la rue d'Aubagne. En tant qu'élu local, élu de ce secteur d'abord, je m'y suis rendu pour prendre connaissance de ce qui se passait. Je n'ai pas fait la fête le soir. Je me suis interrogé sur les propos « on ne pouvait pas prévoir ? », « que pouvait-on faire ? ». Il faudrait réécouter la bande car une phrase m'a fait sursauter. Il n'y a pas que des marchands de sommeil. Il y a aussi des propriétaires occupants, des propriétaires qui louent normalement leurs appartements, des commerçants et des associations, qui vivent normalement dans ces secteurs et qui devaient bénéficier d'une attention particulière. Cela prouve que l'on aurait pu entamer le processus il y a 23 ans. Les habitants viennent de recevoir, de la part de l'adjoint au bataillon des marins pompiers, une injonction à faire l'expertise de leur bâtiment pour pouvoir réintégrer leur immeuble. Je ne conteste pas. Je suis en train d'expliquer que, depuis 23 ans voire plus, pour un certain nombre de personnes qui vivent en responsabilité... Je porte le débat au-delà. Qu'est-ce qui a été fait comme injonction dans ces quartiers pour remettre en état les immeubles ? Aujourd'hui, il est facile de dire qu'on l'a découvert. Depuis 23 ans, une arme existe : la lettre d'injonction, qui dit aux syndicats des immeubles qu'ils peuvent et qu'ils doivent dans les quelques jours suivants prendre position et diligenter un expert pour démontrer la validité de l'immeuble. Si vous l'aviez fait avant, des travaux auraient été réalisés dans ces quartiers par les propriétaires privés et vous auriez pu accompagner par une politique publique la rénovation de ces quartiers. 23 ans de gestion ; vous auriez pu le faire avant. J'y reviendrai avec d'autres rapports. Je voulais faire remarquer qu'il existe des armes. Pour une municipalité qui veut faire de la politique de l'habitat, des moyens d'agir n'ont pas été mis en œuvre. C'est tout.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce qu'aurait pu ajouter notre ami M. Moraine, c'est qu'il existe énormément de difficultés administratives. On ne peut pas le contester. Je le regrette. Je pense que l'on ne peut pas dire tout et n'importe quoi. Je vous ai laissé parler, donc permettez-moi de vous répondre. Pensez que, au premier instant de ce drame, certains ont été relogés tout de suite. Or, que m'a répondu la préfecture ? « Ils sont sans papiers, vous n'avez pas le droit de les reloger. » Aujourd'hui, ce débat va se passer au niveau du Conseil Métropolitain. Nous savions que cette délibération n° 25 allait engendrer un débat. Je le regrette infiniment parce que je pense que c'est Martine Vassal, la présidente de la Métropole, qui doit vous apporter les réponses nécessaires. Cependant, beaucoup de choses ont été faites. Ce qu'a oublié Yves Moraine, c'est qu'ils sont tous logés. Il n'y en a aucun dehors. Ils sont tous nourris. Aujourd'hui, ils ont peut-être des croissants alors qu'ils ne savaient pas ce que c'était.

(Contestations.)

Je vous en prie, ne mettez pas le débat où il n'est pas. J'ai eu la correction de vous laisser parler. Je n'attends pas de leçon et surtout pas de votre part.

(Applaudissements.)

Je dis la vérité et je le répète. Décidément, l'éducation... Je vous ai écoutés sans vous interrompre. Yves Moraine ne vous a pas interrompus. Permettez-moi d'aller au bout de mon propos. Je dis aujourd'hui que ce débat n'a pas à avoir lieu ici parce que ce n'est pas notre compétence.

(Applaudissements.)

C'est la première assemblée qui peut vous écouter, mais ce n'est pas la bonne. Vous le ferez le 13 et le 20, mais pas ici. Je vous remercie. On passe à autre chose.

(Applaudissements.)

Monsieur MENNUCCI.- Je ne reviendrai pas sur les croissants. Je vous laisse avec votre conscience pour penser ce que cela veut dire. Je me pose une question. Je comprends et je n'entre pas dans le débat. On aurait pu l'avoir hier, on l'aura le 20. Yves Moraine a dit qu'on ne pouvait pas tenir le Conseil Municipal parce que Marseille était à feu et à sang. J'ai pu constater que, hier, une petite ville, Paris, qui a également rencontré quelques problèmes, a tenu son Conseil Municipal. Peu importe s'il s'agit de la décision du maire. Je ne reviendrai pas sur la politique de logement et les responsabilités.

J'ai une question. Hier après-midi, le groupe socialiste a rencontré longuement Jean-Claude Gaudin pour une conversation intéressante. Pour la première fois depuis les événements, on est entré dans un certain nombre d'éléments. Notre collègue, Mme Prisco, a rappelé les propositions formulées. Nous en avons parlé et nous avons discuté avec lui de ces propositions. Il ne nous a pas dit à la fin de l'entretien, qui a duré 1,5 heure, ce qu'il ferait. Cependant, ce matin, sur une radio locale, il a indiqué, à notre satisfaction puisque c'était l'une de nos propositions, qu'il allait mettre en place le permis de louer. Je trouve que c'est une très bonne façon de faire. Je vais en dire 2 mots pour les collègues qui ne sauraient pas ce que c'est ou qui ne le connaissent pas. C'est issu de la loi Alur, présentée par Mme Duflot lorsqu'elle était ministre. Dans des périmètres définis, il y a de la part des propriétaires, avant de pouvoir louer, une espèce d'accord de l'autorité. C'est là que je veux en venir. Je suppose que cette question va nécessiter beaucoup de travail de la part des uns et des autres. Monsieur le Président, je voudrais savoir si, de votre point de vue, le permis de louer sera une responsabilité métropolitaine ou une responsabilité municipale. Lorsqu'on a posé la question à Jean-Claude Gaudin, il avait plutôt le sentiment que c'était une responsabilité métropolitaine. L'idée était qu'il fallait que nous en parlions. Puisque vous vous faites le représentant de Mme la Présidente de la Métropole – et c'est bien normal -, c'est une question qui est posée. Monsieur le Président, une fois que le maire de Marseille prendra cette position, je suppose qu'une délibération viendra à la Métropole et que l'ensemble de nos collègues seront d'accord pour la voter. Il est évident que si elle est métropolitaine, elle pourra s'appliquer à n'importe quelle commune de la Métropole. Cependant, il faudra aussi que la Métropole, si c'est métropolitain, définisse les zones et les rues. J'ai regardé par exemple à Montfermeil, qui n'est pas une commune connue pour avoir un maire particulièrement proche de nos idées mais qui a mis ce dispositif en place. C'est fait rue par rue. Telle rue y est et telle rue n'y est pas. Ce sont des périmètres complexes à définir car ils nécessitent beaucoup d'études. Il n'y a pas de nécessité de donner un permis de louer à des endroits où il n'y a strictement aucun problème. Ce serait absurde et cela représenterait beaucoup de tracas et de travail supplémentaire à l'administration.

C'est cette question que je veux poser, Monsieur le Président. Elle n'est absolument pas polémique et elle vise à souligner que la première satisfaction que nous avons depuis le 5 novembre est d'avoir pu parler avec le maire de Marseille. C'est pourquoi le fait d'annuler le Conseil Municipal était un problème. La majorité avait bien sûr des réponses à apporter, mais d'autres dans l'opposition avaient aussi des propositions à formuler. Je me réjouis que cette première proposition ait pris un bon chemin. La question pour nous est : qui est aujourd'hui en responsabilité sur cette question ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais vous répondre. Aujourd'hui, la discussion se passe entre la Métropole et la Ville. C'est soit la Métropole qui prend en charge, et la question

est réglée, soit la Ville, et la question est réglée aussi. Aujourd'hui, la discussion est donc entre Martine Vassal et Jean-Claude Gaudin. La loi peut permettre à la Métropole ou à la Ville de régler ce problème. Il peut s'agir des 2. Cela peut être un partage équitable ou non des charges. Aujourd'hui, ce n'est pas arrêté. Cela peut être la Métropole, la Ville ou les 2. Voilà la seule réponse que je peux vous apporter aujourd'hui.

Monsieur CASELLI.- Mme Caradec pourra éventuellement trancher sur ce que je dis. Il va y avoir 2 écoles qui vont s'affronter. D'un côté, la Métropole a acquis des compétences sur le logement, y compris sur le logement indigne, qui n'étaient pas celles de la mairie, ni de la communauté urbaine à l'époque. On peut donc considérer que c'est la Métropole qui peut accorder le permis de louer. D'autre part, la question est : le permis de louer n'est-il pas, comme le permis de construire, un élément ressortant particulièrement du pouvoir de police du maire ? C'est sur ce point qu'il va falloir trancher.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est la discussion.

Madame CARADEC.- Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je crois que le problème ne se pose pas en ces termes. Ce n'est pas une question d'affrontement. On tranchera les questions juridiques. Il y a suffisamment de juristes au sein de toutes les institutions pour trancher ce genre de problème. Le souci - et je crois que la démonstration en a été faite - est d'œuvrer collectivement à toutes les échelles des collectivités et de l'Etat. Il ne faut pas oublier l'Etat dans cette histoire. Le sujet ne se limite pas à un permis de louer qui serait l'alpha et l'oméga. Des politiques publiques sont engagées depuis fort longtemps. On ne peut pas dire que rien n'a été fait. Au moins 15 opérations de résorption de l'habitat insalubre ont été menées. Je vous rappelle qu'il y en a eu 3 au niveau du Panier, par exemple. Aujourd'hui, le quartier du Panier est entièrement rénové. Il y en a eu au niveau de Belsunce, de Saint-Mauront-Gaillard et dans les quartiers Nord. Ce sont des opérations lourdes qui nécessitent énormément de temps, puisqu'il y a de l'expropriation et du relogement. L'accompagnement se fait sur plusieurs mois. On a aussi les opérations faites à travers les grands projets de ville et les MRU. Ce sont aussi des opérations lourdes. Il y a aussi toutes les opérations d'aménagement dans leur globalité, comme Euroméditerranée, qui permettent aussi une requalification. Ce sont 5 800 logements qui ont été réhabilités. Ce n'est pas uniquement un quartier central des affaires ou des grands équipements. C'est aussi de la réhabilitation lourde, comme autour de la Porte d'Aix. C'est de la production de logements sociaux.

La présidente, Martine Vassal, souhaite aussi utiliser les nouvelles dispositions de la loi Elan. J'imagine qu'elle s'exprimera jeudi à ce sujet. Il s'agit de faire une grande opération d'urbanisme à l'échelle du centre-ville avec un outil dédié, une SPLA-IN. Je peux décrypter si nécessaire. On voit bien que l'objectif est d'avoir un outil dédié sur cette politique de l'habitat. Je rappelle que ce sont des copropriétés qui appartiennent à des privés, dans l'ensemble. Le temps de la ville est long. On réglera certainement la problématique sur certains îlots du centre-ville, car d'autres ont fait l'objet de réhabilitations lourdes, mais on doit aussi avoir des dispositions sur les grandes copropriétés dégradées. Permis de louer ou pas, on n'en sait rien. Le permis de louer était aussi dans les propositions formulées par Bruno Gilles. Des propositions sont faites sur le volet législatif par Bruno Gilles, et d'autres portant sur l'opérationnel sont faites par la présidente de la Métropole au travers des grandes annonces qu'elle a formulées.

Je crois que l'on ne peut pas régler le problème en 30 secondes. Beaucoup de choses ont été faites. On ne peut pas dire, Madame, que les gens ont été abandonnés. Certains ont réintégré leur logement (une centaine). Aujourd'hui, le diagnostic demandé dans la lettre dont parlait M. Pellicani vise à rassurer les personnes qui réintègrent des copropriétés privées. Je rappelle que le péril appartient à la ville et que l'insalubrité appartient au préfet,

avec une compétence déléguée à la Ville, mais les dossiers doivent passer en commission départementale. Or, en commission départementale, on explique souvent au docteur Padovani, qui a en charge ces dossiers et qui a plusieurs dossiers à faire passer, qu'il n'a de la place que pour 1. C'est compliqué aussi. Chacun doit prendre sa part de responsabilité. La dignité relève complètement de la préfecture. Je préfère le rappeler. Il existe une chaîne de responsabilités : les propriétaires, les syndics de copropriété, la justice avec le procureur. Nous faisons des signalements lourds. Je pense par exemple au ravalement de façade. Certains immeubles sont en injonction de ravalement de façade et pas uniquement pour faire beau. C'est aussi pour assurer la sécurité des habitants et des passants. Pendant la marche blanche, un morceau de balcon s'est effondré au 20 boulevard Garibaldi, qui était en injonction depuis 2012. Des signalements avaient été faits à la justice. Malheureusement, je ne jette la pierre à personne mais c'est souvent classé sans suite.

Je voudrais rappeler que chacun a son lot de responsabilités et que chacun doit les affronter et y mettre des moyens. J'espère que l'on aura un débat très apaisé et très constructif à la fois à la Métropole et à la ville de Marseille. Aujourd'hui, le souci concerne les personnes évacuées. Il faut que le maximum de confort leur soit apporté et qu'elles puissent réintégrer leur logement en toute sécurité. C'est pourquoi nous exigeons un diagnostic de la part des syndics. Nous n'avons pas l'obligation de l'exiger, mais le but est au moins de rassurer les familles qui vont réintégrer les logements. L'indignation ou l'insalubrité est souvent dans les parties privatives. Or, nous n'entrons pas dans ces parties.

(Applaudissements.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Je mets aux voix. Pour le rapport n° 25, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. VU 017-11/12/18 CT - Plan d'Occupation des Sols tenant lieu de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cassis- Bilan de la mise à disposition au public et approbation de la procédure de modification n° 6s

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

27. VU 018-11/12/18 CT - Opération Grand Centre-Ville - Pôle Flammarion à Marseille 4ème arrondissement - Approbation du dossier de création de la zone d'aménagement concerté Flammarion

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

28. VU 019-11/12/18 CT - Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour la requalification d'une voie de desserte par le chemin des Bessons à Marseille 14ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

29. VU 020-11/12/18 CT - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2017 de la concession d'aménagement de la ZAC du Vallon de Régný à Marseille 9ème arrondissement - Approbation de la participation de la Métropole à l'équilibre du bilan - Approbation du coût des équipements publics pris en charge par la Métropole - Approbation de l'avenant 13 à la convention de concession

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

30. VU 022-11/12/18 CT - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la concession d'aménagement du Vallon de Malpassé à Marseille 13^{ème} arrondissement établi au 31 décembre 2017 et approbation de l'avenant 8 à la convention de concession

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

31. VU 029-11/12/18 CT - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2017 de la concession d'aménagement Grand Centre-Ville à Marseille - Approbation de l'avenant 9 à la concession - Approbation de l'avenant 2 à la convention tripartite sur la participation financière de la Ville de Marseille - Approbation de la convention pour la création d'équipements municipaux et la gestion de services

Avis du Conseil de Territoire

Monsieur MENNUCCI.- Compte tenu de la situation et de l'implication de ces processus dans ce qui s'est passé, nous préférons nous abstenir sur le rapport n°31.

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Nadia BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ

Nouriati DJAMBAE
Gérard POLIZZI

32. VU 021-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagement du site Billard Bricard - Gignac la Nerthe

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. VU 023-11/12/18 CT - Approbation des dévalorisations des opérations d'aménagement transférées de la Ville de Marseille

Avis du Conseil de Territoire

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention va porter sur les rapports 33 et 37. Je le regroupe car ils sont liés. Cela nous fera gagner du temps. Contrairement à la Métropole, notre Conseil de Territoire est plus honnête dans son ordre du jour puisqu'il propose d'abord d'évaluer 6 opérations d'aménagement à Marseille pour pouvoir en réévaluer 4 autres. Cela pourrait relever d'un exercice d'équilibre comptable banal, sauf que les choix de dévaluation et réévaluation n'ont rien d'anodin. Je m'explique. D'une part, on diminue de 16 millions d'euros les crédits des 6 opérations. Or, on retrouve dans ces diminutions les 2 lots éradication habitat insalubre de Marseille – on retrouve une partie du débat - pour moins de 3,8 millions d'euros, ainsi que le périmètre très dégradé de Mardirossian, dans le 15^{ème} arrondissement, pour moins de 5,8 millions d'euros. Dans les 2 cas, il y a peut-être une explication mais on la cherche en vain dans le rapport. On invoque des études plus fines.

La finesse prend un relief choquant après le drame de la rue d'Aubagne et le nombre de personnes déplacées depuis, qui ne cesse d'augmenter pour cause d'habitat insalubre et de péril imminent. Que réévalue-t-on en échange ? Quatre opérations, dont celles du grand centre-ville, de la Soleam, qui capte 55 % des crédits, soit 9,3 millions d'euros. La Soleam se distingue par sa conception opaque et très contestée par les populations, notamment de La Plaine, de la concertation et de la gestion du patrimoine immobilier et des projets de requalification. Là aussi, le rapport ne nous renseigne pas sur les raisons ou les destinations de nouvel apport de 9,3 millions d'euros. Il ne nous parle que d'équilibre comptable.

Je ne sais pas comment on peut encore justifier la présentation de tels rapports dans la situation dramatique que subissent les habitants de Marseille. Ce serait aggraver le très grand déséquilibre entre les programmes de requalification de l'espace public et du foncier visible pour le centre de Marseille et les programmes alloués à la réhabilitation de l'habitat et à la construction de logements sociaux, qu'il faut maintenant réaliser dans tous les arrondissements de Marseille. De ce point de vue, nous enregistrons avec satisfaction le lancement d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, confirmée par Mme la Préfète à l'égalité des chances. Nous suivrons attentivement la mise en œuvre des propositions de la présidente de la Métropole.

Je vous propose que notre Conseil de Territoire se prononce pour le retrait de ces 5 rapports afin de reprendre dans le bon sens la politique de logement et de l'habitation de Marseille pour permettre une ville à vivre pour tous, à commencer par les populations résidant aujourd'hui en centre-ville. Merci. On attend votre réponse sur le retrait des rapports.

Monsieur LE PRESIDENT.- Non, on ne va pas retirer les rapports parce qu'ils font partie de ce que nous devons décider aujourd'hui. Cela remettrait en cause les délibérations qui vont arriver. Aujourd'hui, je maintiens ces rapports. On va passer au vote.

Pour le rapport n° 33, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté

Ont voté contre :

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - André MOLINO - Christian PELLICANI -
Marc POGGIALE - Georges ROSSO

34. VU 024-11/12/18 CT - Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement - ZAC Château Gombert - Marseille - et de son affectation

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Ont voté contre :

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - André MOLINO - Christian PELLICANI -
Marc POGGIALE - Georges ROSSO

35. VU 025-11/12/18 CT - Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement - ZAC de la Valentine Marseille - et de son affectation

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO -
Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel
MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Ont voté contre :

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - André MOLINO - Christian PELLICANI -
Marc POGGIALE - Georges ROSSO

36. VU 026-11/12/18 CT - Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement - Aménagement Savine Marseille - et de son affectation

Avis du Conseil de Territoire

Monsieur RUZE.- Monsieur le Président, sur ce rapport, nous avons une petite interrogation que nous aimerions dissiper si c'est possible. On nous demande d'adopter une augmentation de la participation de la Métropole sur le projet de la Savine. Nous voudrions savoir si cette augmentation, qui touche à la voirie, est destinée à financer la traverse Bérenger, voie de maillage ou anciennement de désenclavement, en sachant très bien que la question de cette voie sur la Savine a fait profondément débat. Je le dis, elle a fait polémique. La mairie de secteur est fortement opposée à la réalisation de cette voie, comme une grande majorité des habitants de la Savine et du Vallon des Tuves. Nous voudrions savoir si cette augmentation est bien destinée à financer cette voie. Or, je répète que nous avons dit fermement notre opposition à cette voie. Il nous semblait, et il nous semble toujours d'ailleurs, que cette opposition avait été prise en compte par la Soleam, qui est chargée de sa réalisation. Si c'est le cas, nous voterons contre ou nous nous abstiendrons en attendant le vote à la Métropole. Si ce n'est pas le cas, veuillez m'excuser de vous avoir fait perdre quelques minutes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Pas du tout, vous êtes excusé avant.

Monsieur CHENOZ.- Je veux simplement bien préciser les choses. On a instruction de la Métropole de faire une voie de maillage qui dessert la partie haute de la Savine jusqu'en bas. Toutes les études ont été réalisées, plusieurs concertations ont été faites et on m'a dit dernièrement que la mairie de secteur y était formellement opposée. Je me suis donc rendu à cette mairie de secteur. J'ai eu la chance et le plaisir de voir la sénatrice, qui était présente ce jour-là. Ils m'ont dit clairement qu'ils ne voulaient pas de cette voie. Je leur ai demandé de me le signifier par écrit. Il paraît que la lettre est à la signature. Je l'aurai prochainement. À partir de là, je vous signale que la Soleam est un outil. Elle prend de l'argent. J'écrirai au préfet et à la présidente de la Métropole pour leur dire que tout le monde la veut sauf la mairie de secteur. Si on me dit d'arrêter, j'arrête. Il n'y a aucun problème. Si on me dit de continuer, je continuerai. Je me pose la question : pourquoi une simple route toute neuve qui bénéficie à ces personnes n'est pas voulue ? Elle contrarie peut-être certains trafics. C'est ce qu'on nous dit. Cela ira très loin si c'est répondu par écrit.

Monsieur LE PRESIDENT.- La réponse est au maire de secteur.

Monsieur RUZE.- Merci. Mon cher Gérard Chenoz, c'est tout de même un peu comique. Ici même, en Conseil de Territoire, mais également en Métropole, je suis intervenu à plusieurs reprises très fortement pour expliquer les raisons de notre opposition à cette voie. Les comptes rendus en feront foi. Je n'ai pas voulu alourdir le débat et perdre du temps à répéter pour la énième fois ce que nous avons dit. Nous avons de très forts arguments, et pas celui que tu viens de citer d'ailleurs. Cependant, il pourrait en être un ; cela ne changerait rien quant au fond. Nous sommes opposés à cette voie. On nous l'a présentée comme une voie de désenclavement réclamée à cor et à cri ; il faut toujours désenclaver. Ce n'est pas un désenclavement, puisqu'on fait une boucle pour revenir à la position. On a remplacé le mot « désenclavement » par le mot « maillage », mais la voie est la même. C'est une voie de maillage qui ne « maille » rien non plus.

Deuxièmement, la pente nécessaire à la réalisation de cette voie va devenir très accidentogène. C'est une pente à plus de 10 %. On le sait très bien. Vous le savez, Monsieur Chenoz, que c'est une pente très dangereuse. Pour éviter la pente, vous savez ce que les

techniciens et ingénieurs des Ponts et Chaussées ont prévu. Ils nous ont dit que, pour éviter cette pente, on allait faire une boucle passant devant les habitations et le bâtiment principal de la petite Savine – qui n'est pas si petite ; c'est un grand bâtiment. Elle va passer devant la porte des gens pour faire une boucle afin d'éviter la grosse pente. J'ai perdu le fil mais ce n'est pas grave. Je me rattraperai vite.

J'ajoute que cette petite affaire coûte 3,4 millions d'euros pour rien. Monsieur Chenoz, laissez-moi terminer. Gérard, laissez-moi terminer. Cette question fait débat depuis 3 ans. On a fait un certain nombre de réunions publiques, y compris en présence du préfet à l'égalité des chances, M. Rousset. Il ne le dit pas pour ne pas se mettre en porte-à-faux avec les Parisiens, mais il nous a dit qu'il nous comprenait et que nous avions raison sur le fond. Ils veulent une voie de maillage sinon ils ne débloquent pas les fonds. Voilà la vraie raison. Avec tous mes adjoints et toute ma majorité municipale, nous trouvons que cet argument est complètement imbécile. C'est ainsi que l'on trompe les personnes et que l'on donne la possibilité aux habitants de nous dire « à quoi servez-vous ? ». On n'en veut pas. Si cette voie n'a pas sa justification, nous sommes opposés à une dépense de 3,4 millions d'euros pour une voie que les habitants ne veulent pas, que la mairie ne veut pas et qui ne servira à rien. Excusez-moi de vous faire perdre du temps mais il m'a fallu rappeler ce que l'on répète depuis plus de 3 ans. Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements.)

Monsieur MENNUCCI.- Dans ce Conseil de Territoire, on essaie de ne pas aggraver la situation. Vous avez vu l'intervention que j'ai faite sur le permis de louer. Je voudrais demander à M. Chenoz d'essayer de se comporter correctement. J'entends tout, comme vous d'ailleurs. J'ai entendu que M. Ruzé refusait cette voie pour faciliter des trafics. Je ne me souviens plus exactement du terme employé. C'est extrêmement grave. Je crois qu'il faut, Monsieur Chenoz, notamment dans votre situation personnelle, vous en tenir à un peu de correction à l'égard des élus du 8^{ème} secteur. Nous avons entendu ce que vous avez dit, même si certains font comme s'ils ne l'avaient pas entendu. C'est totalement inadmissible. Je me tourne vers Dominique Tian et vers Yves Moraine et je leur dis : comment acceptez-vous, dans notre situation, que l'on puisse entendre une accusation aussi grave que celle qui vient d'être prononcée dans un Conseil de Territoire ? Si M. Chenoz veut s'expliquer en disant qu'on a mal compris, nous l'accepterons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je pense que M. Chenoz n'a pas dit que c'était le maire mais les personnes éventuellement de la population. Il va nous donner sa réponse.

Monsieur CHENOZ.- Je vais préciser aux donneurs de leçons ce que j'ai dit. Je me suis rendu moi-même sur place en voiture, avec un chauffeur et mon directeur, un après-midi, alors que l'on m'avait totalement déconseillé d'y aller l'après-midi. On m'a dit qu'il fallait y aller le matin. J'y suis allé l'après-midi et je me suis fait arrêter en haut de la Savine par un homme complètement masqué, équipé d'un Talky Walky. Il m'a demandé qui j'étais et ce que je venais faire ici. Je lui ai dit que je me promenais. Il m'a certainement pris pour un fou et il m'a dit : « vous ne ferez aucune route, aucuns travaux ici et vous dégagez ». Ensuite, on a fait une réunion avec la population, qui m'a dit avoir bien compris et vouloir absolument cette route. Si cela dérange des vendeurs de drogue, je m'en moque complètement.

(Applaudissements.)

Monsieur LE PRESIDENT.- On avance. Concernant le rapport n° 36, qui est pour ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Ont voté contre :

Nadia BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ

Nouriati DJAMBAE
Gérard POLIZZI.

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - André MOLINO - Christian PELLICANI - Marc POGGIALE - Georges ROSSO

37. VU 027-11/12/18 CT - Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement - Aménagement Grand Centre-Ville Marseille - et de son affectation

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Ont voté contre :

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - André MOLINO - Christian PELLICANI - Marc POGGIALE - Georges ROSSO

38. VU 028-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagement friche Duclos

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

39. VU 038-11/12/18 CT - Approbation du protocole cadre de partenariat n° V pour l'extension d'Euroméditerranée et du contrat de partenariat pluriannuel d'aménagement pour la phase 1 bis - 2019-2030

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

40. VU 030-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Convention financière entre la Métropole Aix - Marseille - Provence et l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

41. VU 031-11/12/18 CT - Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement - Aides à la pierre Délégation de compétences - et de son affectation

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

42. VU 032-11/12/18 CT - Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement - Création aires d'accueil des gens du voyage - et de son affectation

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

43. VU 033-11/12/18 CT - Réhabilitation de l'Habitat ancien - Attribution de subventions aux propriétaires privés - Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. VU 034-11/12/18 CT - Approbation de l'avenant à la convention d'attribution de subvention à la mission locale Est Etang de Berre pour le financement d'aides individuelles aux jeunes des quartiers en politique de la Ville pour une qualification dans les métiers de l'animation et du secourisme

Le rapport est adopté

Ont voté contre :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

45. VU 035-11/12/18 CT - Approbation de l'avenant à la convention d'attribution de subvention à la mission locale de La Ciotat pour le financement d'aides individuelles aux jeunes des quartiers en politique de la Ville pour une qualification dans les métiers de l'animation et du secourisme

Le rapport est adopté

Ont voté contre :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Monsieur LE PRESIDENT.- Avant de passer aux rapports suivants, je voudrais que vous acceptiez mes excuses pour tout à l'heure. Je voulais faire un trait d'humour parce que je sentais que le ton allait monter, mais c'était peut-être mal placé. Je retire mes propos et je vous prie de m'excuser.

(Applaudissements.)

PROXIMITE

Monsieur LE PRESIDENT.- La commission s'est réunie le jeudi 29 novembre. Il s'agit des rapports 46 à 111. M. Albert Lapeyre en est le vice-président. Il va nous raconter ce qui s'est passé au cours de cette commission.

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, chers collègues, en effet, la réunion de la commission Proximité s'est tenue le 29 novembre dernier. Parmi les 66 rapports qui ont été présentés,

- 24 rapports, du 88 au 111, sont relatifs à la thématique des transports et de la mobilité.
- 22 rapports, du 46 au 67, concernent la thématique de la voirie.
- 14 rapports, du 74 au 87, traitent de la thématique de l'eau et de l'assainissement.
- 6 rapports, du 68 au 73, appartiennent à la thématique de la propreté et de la gestion des déchets.

Sur ces 66 rapports, 39 sont présentés pour information au Conseil du Territoire et 27 nécessitent, par un vote, un avis de notre Conseil de Territoire.

Les rapports relatifs à la voirie mettent en évidence des opérations d'investissement de l'espace public, engagées sur les communes de Marseille (2^{ème} arrondissement, 5^{ème} arrondissement, 7^{ème} arrondissement, 11^{ème} arrondissement et 12^{ème} arrondissement), Carry-le-Rouet, Cassis, Gignac-la-Nerthe, Sausset-les-Pins, Plan-de-Cuques et Ensues-la-Redonne. Ces travaux vont permettre l'aménagement et la création de ronds-points, carrefours, pistes cyclables ainsi que la restructuration et la réorganisation de l'espace public.

Sur les rapports concernant la propreté et la gestion des déchets, je tiens à souligner l'importance du rapport n° 72, relatif à la mise à disposition de composteurs individuels de proximité, avec la gratuité des bio-seaux. Cette mise à disposition est un élément essentiel de notre politique de réduction des déchets à la source. Avec l'adoption du rapport n° 73, notre territoire va s'engager durablement dans la lutte contre les jets clandestins grâce à l'approbation d'une convention cadre de partenariat avec les copropriétés et logeurs sociaux pour la mise à disposition sur le domaine privé de caissons réservés à la collecte des encombrants ménagers.

Concernant les sujets sur l'eau et l'assainissement, tous les rapports sont présentés pour information et portent sur des travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable et sur le réseau d'assainissement sanitaire.

Sur les 24 rapports concernant les transports et la mobilité, 16 traitent directement ou indirectement de la gestion des parcs de stationnement de Marseille, La Ciotat et Cassis. Permettez-moi, Monsieur le Président, de traduire le souhait et la volonté unanime des membres élus de notre commission d'être associés à l'élaboration du cahier des charges des futures conventions de concession pour la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement se trouvant sur notre territoire. Le moment de la mise en place de cette collaboration entre fonctionnaires des services compétents et des élus membres de notre commission est propice, car certains contrats de DSP arrivent à échéance et d'autres sont en cours d'élaboration. Cette collaboration peut se traduire par la définition d'un certain nombre de principes de base avec des critères forts, comme notamment la création de pénalités dissuasives concernant l'entretien et la sécurité de ces parkings. Notre collectivité poursuit son maillage territorial grâce à l'extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de

Rome vers la place du Quatre Septembre, avec le lancement de la concertation préalable, avec le rapport n° 90.

Monsieur le Président, chers collègues, tous les rapports qui nécessitaient un avis des membres de la commission ont recueilli un avis favorable à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je remercie le président d'avoir voulu me faire plaisir en parlant de Carry-le-Rouet, mais il n'y a rien pour Carry-le-Rouet. Il y a Sausset-les-Pins et Ensus-la-Redonne, mais pas Carry-le-Rouet. J'ai entendu ce que vous venez de dire et j'en prends note. Les DSP sont de compétence métropolitaine, mais nous allons écrire à la présidente de la Métropole pour lui transmettre le souhait des membres de la commission que certains y participent. Il y a déjà une commission qui prépare ces dossiers. Je pense qu'elle acceptera très volontiers d'accueillir quelques membres de la commission pour discuter de ces nouvelles DSP. Je mets aux voix.

46. PROX 001-11/12/18 CT - Approbation de la convention de financement par fonds de concours avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'aménagement du carrefour situé entre l'avenue Raoul Salan sur la RD48 et l'avenue Lombardo à Marignane

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. PROX 002-11/12/18 CT - Approbation des tarifs, taxes et redevances applicables aux droits de voirie liés à l'occupation temporaire et permanente du domaine public métropolitain sur le Territoire Marseille-Provence pour l'année 2019

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. PROX 003-11/12/18 CT - Approbation de la révision et de l'affectation des opérations d'investissement de l'Espace Public, de la Voirie et la Circulation destinées aux opérations de voirie sur les voies métropolitaines et leurs dépendances sur le Territoire Marseille-Provence

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

49. PROX 004-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Etudes de Voirie

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

50. PROX 005-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Dépenses non localisables dédiées à la gestion de l'espace public

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

51. PROX 006-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Gestion des fontaines à boire

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

52. PROX 007-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Rond-point d'accès au Centre Municipal de Voile à Marseille

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

53. PROX 008-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Piste cyclable sur le boulevard Livon et l'avenue Pasteur Marseille 13007

Avis du Conseil de Territoire

Madame DJIANE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens sur les rapports 54 à 58, pour lesquels il nous est demandé notre avis sur différents travaux à réaliser dans le cadre de création et d'affectation d'opérations d'investissement afin d'élargir, requalifier, aménager des routes, des rues, des traverses et des carrefours sur différents points de notre territoire.

Pour rappel, en 2013, Marseille Provence Métropole avait présenté son Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui fut approuvé en juillet de la même année. Aujourd'hui, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en a récupéré les compétences.

Or, je tenais aussi à rappeler que, au regard de la loi, le PDU doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans.

Cependant, à mi-chemin du temps dédié à la mise en œuvre de ce plan (2013-2023), aucune évaluation n'a été proposée afin de nous soumettre l'évolution de ce dispositif, ce qui ne nous permet pas d'appréhender l'ensemble des engagements qui avaient été pris et ceux qui ont concrètement été appliqués.

En 2013, le Conseil de Territoire s'était engagé à supprimer la pratique du stationnement à cheval sur les trottoirs et la chaussée.

Après 5 ans de gel de cet objectif, dans un de ses chapitres, intitulé « Agir sur les cheminements piétonniers », on constate qu'en pratique il en est autrement.

Il serait donc temps, d'ici 2019, que les théories annoncées soient mises en œuvre. Je cite : « pour faire régner une mobilité douce » afin d'atteindre l'objectif de supprimer le stationnement sur le trottoir pour, je cite à nouveau, « améliorer notre qualité de vie notamment en régulant la circulation dans les centres-villes tout en proposant des modes de transport alternatifs à la voiture ».

Je ne vous cache pas, Monsieur le Président, qu'était né un espoir à l'issue de la réalisation de l'état des lieux dressé sans concession sur le stationnement à cheval autorisé sur trottoir, je cite : « dans de trop nombreuses rues de Marseille ».

Avec de telles déclarations, nous pensions que l'évolution de la place du piéton dans l'espace public marseillais allait évoluer dans le bon sens.

Ainsi, avec nos amis du Collectif Piéton à Marseille de l'association 60 millions de piétons, nous ne pouvions qu'approuver ce document.

De plus, il est stipulé que « la priorité absolue donnée à la voiture sur tous les autres modes de déplacement s'est étendue à la plupart des voiries, même à celles où une telle autorisation n'était pas donnée ». De tels propos font susciter l'espoir.

Malheureusement, force est de constater que ces pratiques illégales contraignent les piétons, les personnes à mobilité réduite, les personnes guidant une poussette à cheminer sur la chaussée, louvoyer entre les véhicules au risque d'être persécutées par un véhicule.

Pour faire émerger avec plus de force cette problématique, des administrés ont créé un syndicat des Poussettes dans la cité phocéenne.

Les revendications qu'ils portent sont notamment axées sur la sécurité des déplacements des enfants avec ou sans poussette, les personnes à mobilité réduite (PMR) sur l'espace public.

En effet, la situation des personnes à mobilité réduite est très problématique et ces usagers empruntent très peu nos rues.

Quant au déplacement des poussettes, ces derniers relèvent du parcours du combattant et les déplacements en sont très dangereux.

Ce constat est d'ailleurs partagé par vos techniciens qui font bien leur travail de plume et nous les en félicitons.

Enfin, afin d'illustrer mes propos, je vous citerai pour exemple l'échec des requalifications réalisées ces dernières semaines à Marseille des chaussées rénovées sans prise en compte de la réglementation pour les piétons.

On y liste les rues suivantes : la rue Curie, la rue Wulfram Puget, la rue de Bruys, dans le 5^{ème} arrondissement de Marseille, où la peinture blanche est encore fraîche et où le trottoir est impraticable du fait du stationnement à cheval payant.

Monsieur le Président, nous préconisons la reprise de ces projets ainsi que ceux qui nous sont soumis ce jour afin que les travaux soient réalisés dans le respect de la loi par la création de zones de rencontre avec des trottoirs de 1,40 mètre de large.

Je vous rassure, Monsieur le Président, mes chers collègues, cela n'entravera pas la circulation automobile mais la limitera à 20 km/h et donnera la priorité aux piétons, aux poussettes, aux fauteuils roulants et aux vélos.

J'en profite pour vous informer que le Collectif Piéton à Marseille avait sollicité par lettre recommandée le 9 mai dernier l'ancien vice-président délégué à la mobilité, au déplacement et aux transports, M. Jean-Pierre Serrus, démis de ses fonctions depuis.

Par ce courrier, il demandait un simple retour de bilan des engagements pris dans le cadre « d'Agir dans les cheminements piétonniers ».

Je tiens ici même le contenu de cette correspondance que je vous remettrai en fin de séance avec le courrier sur la sécurité des piétons en situation de handicap sur les trottoirs, courrier adressé au maire de Marseille en septembre dernier. Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je rappelle simplement, pour conclure cette intervention, qu'il y a une réunion métropolitaine du PDU et que ces sujets doivent y être évoqués. Je transmettrai naturellement vos doléances et vos souhaits au PDU et au responsable métropolitain de ce dossier. Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

54. PROX 009-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Elargissement de la traverse des Caillols entre la Commanderie et la traverse Serviane à Marseille

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

55. PROX 010-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Requalification de la rue Montaigne et de la place de l'Eglise - Marseille 13012

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

56. PROX 011-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagement de la Route d'Allauch à Marseille

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

57. PROX 012-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagement de la rue Saint Pierre et de la rue Ferrari à Marseille 5ème arrondissement

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

58. PROX 013-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagement de la Corniche entre le carrefour de l'Hermitage et l'avenue de la côte bleue/RD 5 sur la commune de Sausset-Les-Pins

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

59. PROX 014-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Aménagement parking Bailet à Plan-de-Cuques

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

60. PROX 015-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Création d'une voie de liaison entre avenue Pasteur et rue de la République à Plan-de-Cuques

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

61. PROX 016-11/12/18 CT - Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de remboursement des travaux pour l'aménagement des voies du PAE des Coulins sur la commune d'Ensues-la-Redonne

Le rapport est adopté à l'unanimité

62. PROX 017-11/12/18 CT - Approbation d'une convention pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive avec l'INRAP concernant la requalification des espaces publics du centre-ville

Le rapport est adopté à l'unanimité

63. PROX 018-11/12/18 CT - Approbation d'une convention relative au déplacement et au renouvellement du réseau de distribution publique d'électricité d'ENEDIS dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics du centre-ville - rue Caisserie - à Marseille 2ème arrondissement

Le rapport est adopté à l'unanimité

64. PROX 019-11/12/18 CT - Approbation d'une convention avec ORANGE relative aux travaux de déplacement des réseaux de communications électroniques dans le cadre de la requalification du Cours Lieutaud à Marseille

Le rapport est adopté à l'unanimité

65. PROX 020-11/12/18 CT - Indemnisation amiable des préjudices économiques subis par les professionnels riverains d'opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

66. PROX 021-11/12/18 CT - Assurances - Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

67. PROX 022-11/12/18 CT - Approbation d'un protocole transactionnel avec le groupement ARCADIS-BONNARD et GARDEL concernant le marché n°08-004 relatif à la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du tunnel sous le Vieux-Port à Marseille 2ème arrondissement

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

68. PROX 025-11/12/18 CT - Réforme d'engins, de poids lourds, de véhicules et équipements de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

69. PROX 026-11/12/18 CT - Approbation de la mise à jour des tarifs relatifs aux prestations de collecte et de propreté

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

70. PROX 027-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération de raccordement de sanitaires publics

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

71. PROX 068-11/12/18 CT - Approbation des conventions cadres relatives à la collecte des textiles-linge de maison-chaussures en point d'apports volontaires sur le domaine public en vue de leur réemploi / réutilisation sur la Métropole Aix-Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

72. PROX 028-11/12/18 CT - Modification des modalités de mise à disposition de composteurs individuels et de proximité

Le rapport est adopté à l'unanimité

73. PROX 029-11/12/18 CT - Approbation d'une convention cadre de partenariat pour la mise à disposition sur le domaine privé de caissons réservés à la collecte des encombrants ménagers

Le rapport est adopté à l'unanimité

74. PROX 023-11/12/18 CT - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Territoires Solidaires et paiement de la cotisation 2019

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

75. PROX 024-11/12/18 CT - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Institut Méditerranéen de l'Eau et paiement de la cotisation 2019

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

76. PROX 030-11/12/18 CT - Budget Assainissement - Ajustements des montants de deux opérations budgétaires dans le cadre du budget primitif 2019 pour le Conseil de Territoire Marseille Provence

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

77. PROX 031-11/12/18 CT - Budget Principal - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour l'aménagement pluvial de la ZA de la Plaine du Caire - commune de Roquefort-la-Bédoule

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

78. PROX 032-11/12/18 CT - Approbation de la convention AMP-SNCF Réseau pour une servitude de passage d'une canalisation sanitaire dans l'emprise SNCF Réseau - desserte sanitaire du Chemin de le Nerthe 13016 Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

79. PROX 033-11/12/18 CT - Approbation d'une convention-type de mise à disposition du patrimoine pluvial des communes du Conseil de Territoire Marseille-Provence destiné à être transféré à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

80. PROX 034-11/12/18 CT - Budget Etat Spécial du Territoire Marseille Provence - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour la réalisation de travaux sur le système d'assainissement pluvial dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques en 2024

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

81. PROX 035-11/12/18 CT - Budget Assainissement - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement sanitaire dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques en 2024

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

82. PROX 036-11/12/18 CT - Budget eau - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour la réalisation de travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques en 2024

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

83. PROX 037-11/12/18 CT - Budget Eau - Ajustements des montants de trois opérations budgétaires dans le cadre du budget primitif 2019 pour le Conseil de Territoire Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

84. PROX 038-11/12/18 CT - Budget Eau - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement relative au renforcement de l'adduction en eau potable - Galerie des Janots à Cassis et à La Ciotat

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

85. PROX 039-11/12/18 CT - Mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans le cadre de la loi Oudin-Santini - Approbation de la procédure de l'appel à projets 2018/2019

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

86. PROX 041-11/12/18 CT - Approbation des dégrèvements sur des factures d'eau et d'assainissement du deuxième semestre 2018 suite à une fuite sur les installations privées à Plan de Cuques

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

87. PROX 042-11/12/18 CT - Approbation des dégrèvements sur des factures d'eau et d'assainissement du deuxième semestre 2018 suite à une fuite sur les installations privées à Gémenos Village

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

88. PROX 043-11/12/18 CT - Budget annexe Transports - Approbation du programme et de la révision de l'affectation de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre

Avis du Conseil de Territoire

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, je souhaite dire quelques mots sur ce rapport lié à la mobilité. Il s'agit du prolongement et de l'extension d'une ligne de tramway jusqu'à la place du Quatre Septembre. Cette question est pleinement métropolitaine. Je vous renvoie à ce que vous nous disiez tout à l'heure concernant la question du logement. Ce débat devrait avoir lieu à son assemblée car il s'inscrit dans un choix politique de cohérence métropolitain.

Cela étant, je voudrais vous redire nos objections à ce projet. La première est que le temps de déplacement urbain de Marseille-Provence-Métropole et l'agenda métropolitain ont fait le choix de priorités concernant les transports propres. Il s'agit entre autres de réaliser un axe nord-sud de tramway, de prolonger le métro vers Saint-Loup, de mettre à l'étude la jonction à la Penne-sur-Huveaune des tramways de Marseille et du Pays d'Aubagne.

Je ne vois pas comment, aujourd'hui, on peut s'illusionner sur une programmation annoncée à 75 millions d'euros a minima, sans compter la nécessité d'acheter de nouvelles rames pour sortir ce projet en 2025, alors qu'on n'a pas avancé d'un mètre dans l'axe nord-sud du tramway et dans le prolongement du métro vers Saint-Loup. Sauf à déshabiller ces

priorités, je ne vois pas l'intérêt. Dire que ce projet se justifie au nom d'une meilleure desserte des quartiers en colline est une imposture. Je le dis tout de suite, parce que le tramway ne les escaladera pas. Ces quartiers sont parmi les mieux quadrillés par la RTM. Ce sont les quartiers les mieux desservis de Marseille, avec 11 lignes de bus et une station de métro. C'est un projet de requalification urbaine et foncière et certainement pas une nécessité vitale pour la mobilité.

Enfin, nous avons une troisième objection. Le plan de déplacement urbain de Marseille-Provence-Métropole a fait de l'axe des boulevards Notre-Dame-Corderie, la seule voie l'accès au tunnel du Vieux-Port. Aujourd'hui, je ne vois pas comment on va réussir à faire cohabiter le tramway et le trafic automobile intense. Je rappelle que cela faisait partie des voies de desserte.

On est tout simplement contre, comme vous l'avez bien compris. On pense que d'autres sujets sont plus prioritaires et plus utiles que celui-ci. Je rappelle aussi, pour conclure, que le plan de déplacement urbain et l'agenda mentionnent la proposition d'étudier la faisabilité et la programmation à plus long terme d'une vraie desserte des quartiers en colline, donc de ces quartiers, ou aux rues étroites par une troisième ligne de métro sur l'axe Belle de Mai. C'est un projet constructif qui a toute sa pertinence. Je pense qu'il vaudrait mieux prendre un peu plus de temps pour faire les bons choix. En attendant, sur ce rapport, nous nous abstiendrons.

Monsieur MENNUCCI.- Je partage beaucoup de ce qui vient d'être dit sur le sujet. Je veux rappeler que c'est la quatrième fois que le Conseil de Territoire, la Métropole, et avant la CUM et le Conseil Municipal de Marseille, discutent de cette question, puisqu'elle avait été abordée dès 2000 par Jean-Claude Gaudin. C'est une très vieille histoire. Cette vieille histoire resurgit régulièrement parce que certains élus considèrent que le fait de parler du tramway sur la Corderie est une bonne agitation locale avant les élections. Je veux redire pourquoi il me paraît tout à fait extravagant de poursuivre ce projet. Je vois 3 raisons. Une question de priorité, une question d'opportunité et une question financière.

Abordons d'abord la question de priorité. Comme Marc Poggiale l'a dit, l'objectif que nous nous sommes fixé et que nous avons voté ici, les uns et les autres, est de relier Saint-Loup à la Castellane, donc d'avoir un lien entre les quartiers Nord et les quartiers Est de la ville pour permettre le déplacement de nos concitoyens. C'est le choix que nous avons fait. J'ai posé la question à mes collègues à ma droite et à Mme Ghali ce matin. Pour le tramway vers la Castellane, il n'y a pas encore eu un quelconque budget voté ici pour commencer la concertation dans ces quartiers. Je crois que ce serait un très mauvais signe qui serait donné si nous ne faisons rien. Monsieur le Président, il me semble que nous devrions retirer ce rapport, car il n'est pas crédible, il ne correspond pas à ce que nous avons voté et il impactera tout ce qui se fera en matière de transport en commun ailleurs. Je le dis pour les collègues qui ne sont pas marseillais. On parlait d'Aubagne et on peut aussi parler d'autres communes. Il me semble que le premier point est qu'il n'y a pas de priorité sur cette proposition.

Le deuxième point est une question d'opportunité. Je ne comprends absolument pas. Je vous avoue être tout à fait surpris. Lors des dernières élections municipales, j'avais fait une proposition qui a été durement combattue, notamment par Dominique Tian. D'ailleurs, je constate que des travaux sont en cours en ce moment et que cela fonctionne. Je peux refaire cette proposition : il s'agit de récupérer une voie de la Corniche pour en faire un lieu de promenade, de détente pour les joggeurs, les vélos, etc. J'ai été très combattu. On a raconté aux gens que ma proposition allait engorger le quartier, qu'on ne pourrait plus circuler, etc. Lors des élections, les exagérations sont normales. Or, on n'est pas en élection. Il faudra donc m'expliquer un point. On va très certainement rendre la Corderie à 2 voies au mieux, qui seront en permanence occupées puisqu'il va bien falloir que le tramway s'y déploie. En étant

logique avec ce qu'ont dit nos collègues il y a quelques années, comment va-t-on réussir à avoir une Corniche qui continue à servir d'autoroute au bord de la mer ?

Passons à la deuxième question d'opportunité. J'ai toujours compris, me semble-t-il, bien que n'étant pas spécialiste des transports, qu'à chaque fois qu'il y avait un lieu de départ d'un métro, d'un tramway ou d'un bus, on essayait de créer un parking pour que les gens y garent leur voiture. Le but est d'éviter qu'ils entrent dans le centre-ville avec leur véhicule. Cela me paraît tout à fait légitime. Or, il faut que quelqu'un m'explique. Après les constructions notamment autour du stade Tasso et la création d'un parking occupé très largement par les habitants du Quatre Septembre, où les voitures qui arrivent seront déposées pour pouvoir monter dans un tramway et rejoindre la rue de Rome en quelques minutes ? J'avoue que je ne vois pas. J'attends que Dominique Tian me l'explique, bien que j'en doute puisque c'est notre dixième discussion sur le sujet et je n'ai jamais eu de réponse.

Abordons la troisième question d'opportunité. Je ne parle pas de ce que nous pouvons penser de ce qu'il arrivera à la Corderie, c'est-à-dire peut-être un peu l'avenue de la République. Je ne sais pas. Je ne veux pas être pessimiste, mais je pense qu'il n'y a pas un accord très large des habitants du secteur, ni des commerçants. Si nous ne passons pas par la Corderie, nous allons passer par l'avenue Pasteur. Quelqu'un a vu, en venant ici, il y a quelques minutes, ce qui se passe sur l'avenue Pasteur ? Il est absolument impossible de dévier la circulation montante vers la ville de la Corderie par l'avenue Pasteur, qui relierait alors le boulevard Charles Livon et pourrait entrer dans le tunnel. Nous avons convenu que le Vieux-Port devait être apaisé. Est-ce pour renvoyer encore des véhicules sur la voie unique du quai de Rive-Neuve ? Outre la voie montante, il y a la voie descendante, c'est-à-dire ceux qui arrivent du cours Pierre Puget et qui vont se rendre vers la Corniche. À l'époque, il s'agissait de la rue Sauveur Tobelem. Je ne sais pas. M. Tian a peut-être fait des études supplémentaires sur la question. Nous allons le voir. La rue Sauveur Tobelem allait donc devenir le déversoir des voitures qui passent aujourd'hui sur la Corderie, puisqu'elles seraient passées par la rue Sauveur Tobelem. Je m'excuse pour ceux qui ne connaissent pas bien le quartier. C'est une petite rue qui a d'ailleurs une très importante caserne de marins pompiers, ce qui ne manquerait pas de poser des problèmes à la sortie des véhicules de secours. Ce point peut se régler. Corniche, parking, avenue Pasteur, rue Sauveur Tobelem et place du Quatre Septembre. On aurait donc quelque chose que je n'arrive pas à comprendre. Je ne suis peut-être pas au niveau et M. Tian va nous l'expliquer. À moins que l'on interdise la circulation des véhicules, ce que je peux comprendre. Dans ce cas, il faut l'exprimer, c'est-à-dire annoncer aux Marseillais qu'ils auront le tramway mais qu'ils ne pourront plus circuler sur la Corniche. L'avenue Pasteur sera interdite, etc. Je ne suis pas persuadé que la municipalité y soit prête mais j'attendrai avec intérêt les réponses.

Je ne veux pas insister mais M. Poggiale vient de le dire. Monsieur le Président, lorsque les fonctionnaires écrivent que cela va faciliter le déploiement des transports sur les collines d'Endoume et de Notre-Dame-de-la-Garde, les bras m'en tombent. Je suppose qu'il ne s'agit pas d'élus. En tout cas, ce sont eux qui signent. Vous ne le savez peut-être pas. C'est beaucoup mais ce n'est pas incommensurable : les bus transportent 4 000 personnes sur la Corderie. Ils marchent très bien ; ils fonctionnent parfaitement. Il faut féliciter la Métropole car, dans le 7^{ème} arrondissement, nous avons le réseau le plus dense. Il est d'ailleurs souhaité ailleurs et il ne pose pas de difficulté puisqu'on est allé jusqu'à mettre des microbus pour amener des personnes jusqu'au fin fond de Bompard. Je ne comprends pas en quoi le tramway aurait un intérêt.

La troisième question est financière. Monsieur le Président, nous savons que, devant nous, nous avons des choix qui vont être douloureux. Nous ne savons pas exactement comment la Métropole boucle son budget. Nous avons cette pression incessante d'Aix-en-

Provence. Nous avons toutes ces problématiques. Nous avons la question du logement, qui aura obligatoirement un coût, quelles que soient les décisions qui seront prises. Son coût sera sans doute très élevé. Je me tourne vers nos collègues. Je sais qu'il y a des responsabilités de groupe et des habitudes, mais il faut que chacun réfléchisse. A-t-on besoin aujourd'hui de parler, de voter et d'engager 75 millions d'euros sur cette question alors que personne dans le quartier ne le réclame, au fond ? Je n'ai jamais entendu un habitant... On peut me dire que j'ai été battu aux élections. Peut-être, mais cela arrive à tout le monde. Je crois qu'il serait de bon aloi et intelligent, Monsieur le Président, de retirer le dossier et de rediscuter un peu de cette question, parce que je crois qu'on va faire un vote pour rien. Si vous nous obligez à le faire, nous voterons contre. Ce n'est pas que nous n'aimons pas le tramway, mais nous aimons ce quartier de Marseille et nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de créer des illusions ou des choses qui ne fonctionneront jamais. Je n'habite ni à la Castellane, ni dans les quartiers Nord mais, en tant que Marseillais, je pense profondément que ce sont ces endroits qu'il faut desservir avant de desservir le Cercle des Nageurs de Marseille.

Monsieur TIAN.- Cher président, cher Marc Poggiale, cher Patrick Mennucci, c'est effectivement un vieux débat. Patrick Mennucci a rappelé que c'est la quatrième fois que nous l'avons. On devrait être de nature à vous apporter la somme des précisions qui vous sont nécessaires. On a fait campagne dans ce secteur sur l'arrivée du tramway sur la Corderie et je ne crois pas que la population nous en ait tenu spécialement grief, puisque nous avons été élus. Tu as eu la gentillesse de le rappeler tout à l'heure. Sur ce sujet, la population commence à se demander s'il s'agit d'un serpent de mer ou si on a la volonté de le réaliser. Mon cher Patrick, en l'occurrence, ce rapport vise simplement à lancer la concertation préalable. C'est le moment où tu pourras t'exprimer auprès des commissaires enquêteurs et chacun, la population et les élus, sera devant ses responsabilités. Il nous appartiendra, avec les conclusions de cette concertation préalable, de prendre des décisions, comme les élus doivent le faire. Merci d'avoir alimenté ce débat, merci de cette polémique. En l'occurrence, laissons la concertation préalable se dérouler et on y participera chacun à titre nécessaire. Nous avons bien entendu que tu étais contre. Nous sommes pour et nous pensons que la majorité de la population le réclame. Les élus doivent enfin dire quelque chose. Il faut que la concertation préalable se déroule. Je répète que nous sommes très favorables.

Monsieur ROATTA.- On me dit qu'il y a une concertation. J'ai gardé tous les dossiers. J'ai fait environ 75 réunions pour la préparation du tramway sur la Corderie. Je répète : 75 réunions. Nous les avons faites, avec des contestations de M. Mennucci et de notre ami M. Pellicani, qui était également contre dès le début. La concertation a été faite ; nous l'avons. Au lieu de recommencer à chaque fois, de repartir de zéro à chaque fois... Cette concertation a été faite. On a tenu 75 réunions lors desquelles je me suis fait chahuter à de nombreuses reprises. Nous les avons faites. Le tramway est-il une priorité dans ce quartier ? C'était en 1996, 1997, 1998 et 2000. Nous avons fait toutes ces réunions et cela a été difficile. Je peux vous dire que les gens de l'époque ont choisi de ne pas le faire et ils ont donné la priorité ailleurs. Je me souviens très bien de la décision de l'époque. C'était Renaud Muselier qui s'en occupait. Je suis étonné de revoir ce dossier puisque nous avons déjà travaillé en notre âme et conscience. Nous avons fait des conseils d'arrondissement. M. Pellicani peut en parler. M. Mennucci n'y était pas à cette époque. Combien de fois ai-je été chahuté, hué et parfois même caillassé ? Je dois avouer que je suis surpris à chaque fois que l'on ne prépare pas avant, que l'on efface d'un seul coup et que l'on ressorte le dossier.

Monsieur LE PRESIDENT.- Entre 2000 et 2018, il y a peut-être une évolution de la population. Je n'entre pas dans le débat. Je pense que Dominique Tian a répondu en disant qu'il allait y avoir une concertation et c'est au travers de cette concertation que l'on ira

un peu plus loin ou que l'on décidera de s'arrêter. C'est la démocratie. Les gens d'aujourd'hui ne sont pas forcément les mêmes qu'en 1996. L'argent est un autre débat, vous avez raison. Le débat actuel porte sur l'enquête publique et la mise en concertation sur ce projet. Je vais le mettre aux voix.

Concernant le rapport n° 88, qui est pour ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Claude VALLETTE

Ont voté contre :

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - André MOLINO - Christian PELLICANI - Marc POGGIALE - Georges ROSSO

Nadia BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick Mennucci - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ

89. PROX 044-11/12/18 CT - Budget annexe Transports - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Mise en accessibilité des stations du réseau de métro de Marseille aux Personnes à Mobilité Réduite - phase 2 mise en accessibilité de 16 stations

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

90. PROX 045-11/12/18 CT - Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre - Lancement de la concertation préalable

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Claude VALLETTE

Ont voté contre :

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - André MOLINO - Christian PELLICANI - Marc POGGIALE - Georges ROSSO

Nadia BOULAINSEUR - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Vincent COULOMB - Josette FURACE - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Muriel PRISCO - Roger RUZÉ

91. PROX 047-11/12/18 CT - Approbation du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du parking Vieux-Port Hôtel de Ville à Marseille

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

92. PROX 048-11/12/18 CT - Approbation de l'avenant n° 4 au contrat de concession relatif à l'exploitation de deux parcs de stationnement souterrains à La Ciotat Centre et Vieux-Port

Avis du Conseil de Territoire

Monsieur GHENDOUF.- Je dis d'emblée que nous voterons pour cette délibération.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ne partez pas. Si vous partez et qu'on n'a plus le quorum, on arrête. Restez sur place s'il vous plaît, sinon on arrête et des délibérations ne passeront pas au Conseil de Métropole, jeudi. Je vous écoute.

Monsieur GHENDOUF.- Je voudrais mettre cette délibération en parallèle avec la délibération n° 99, qui porte sur la présentation du rapport d'activité concernant les parkings du Vieux-Port de La Ciotat et du centre. À la lecture de ce rapport et de ces délibérations, on constate que la politique de stationnement telle qu'elle a été réalisée est inefficace. Pourquoi ? On va y réfléchir après. Faisons d'abord des constats. Premièrement, la société Indigo perd de l'argent sur les 2 parkings. Deuxièmement, la redevance versée par la société à la Métropole est très faible. Troisièmement, la mise en œuvre de ces 2 parkings a conduit la municipalité à élargir les places de stationnement en surface payantes. À 1 kilomètre à la ronde de chacun de ces parkings, les stationnements qui étaient gratuits sont devenus payants. Quatrièmement, pour faire ce travail de rendre payant et de contrôler les stationnements en surface pour remplir les parkings, des policiers municipaux ont été embauchés. Des investissements ont été faits sur la vidéo-verbalisation. Voilà les coûts pour remplir des parkings. Cela montre qu'ils ne sont finalement pas suffisamment utiles à la population et aux usagers. Lorsque l'on additionne l'ensemble de ces coûts, on voit bien que tout cela n'a aucune rentabilité économique, ni aucune rentabilité en termes de politique publique efficace et a minima efficace. On est maintenant contraints puisque ces parkings existent.

Je souhaiterais qu'il y ait une réflexion sur les convergences de gestion entre les parkings souterrains, qui sont de la compétence métropolitaine, et les stationnements de surface, qui sont de la compétence des communes. Aujourd'hui, les Ciotadens qui habitent en cœur de ville ont un coût de stationnement, dans tous les cas de figure. Lorsqu'ils placent leur véhicule dans un parking souterrain, cela reste onéreux. Ils ne trouvent quasiment plus de parking de surface. Le service est donc de moins en moins bien rendu. Par ailleurs, cela fait fuir une partie de la population concernant la fréquentation des commerces du cœur de ville et des marchés du cœur de ville, notamment celui sur le Vieux-Port.

Le mal est fait. Il faut tout de même tirer les conséquences de l'inefficacité de cette politique publique qui a été mise en œuvre. Pour s'en sortir, je souhaite qu'une réflexion soit menée par les services de la Métropole en associant bien évidemment la ville de La Ciotat pour qu'il y ait une convergence des services, de l'abonnement lié à la ville et des abonnements liés à l'opérateur qui gère les parkings souterrains pour le compte de la Métropole. Dans la situation actuelle, nous ne nous en tirerons jamais et ce déficit s'accroîtra chaque année, ce qui montrera que notre politique publique est mauvaise pour l'utilisateur, pour la population et pour nos finances. Je fais cette proposition mais je souhaite qu'elle soit retenue et que vous en parliez à nos services qui, j'en suis sûr, ont la capacité à trouver des solutions pour améliorer le stationnement et la mobilité.

Enfin, on se gargarise d'avoir un plan de déplacement urbain à l'échelle métropolitaine, mais je peux vous confirmer que ce plan de déplacement urbain n'existe pas

sur sa composante commune de La Ciotat-Ceyreste. J'insiste : il n'existe pas. On se retrouve dans des situations où l'on a engagé des investissements publics inefficients. Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci. Je prends acte de ce que vous venez de dire et j'en ferai part au niveau des services de la Métropole.

Concernant le rapport n° 92, qui est pour ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

93. PROX 049-11/12/18 CT - Approbation de l'avenant n° 9 au contrat de concession concernant la réalisation et l'exploitation du parking Estienne d'Orves à Marseille - QPark France

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

94. PROX 050-11/12/18 CT - Demande de subvention de fonctionnement relative au lancement d'une étude de préfiguration d'une Zone à Faibles Emissions dans la Métropole Aix-Marseille-Provence

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

Monsieur LE PRESIDENT.- Le rapport n° 95, retiré.

96. PROX 052-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 et 1er trimestre 2018 du délégataire de service public pour l'exploitation de la navette St Charles/Aéroport Marseille-Provence - Ligne 91 du réseau Carreize

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

97. PROX 053-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du Délégué de Service Public pour les parcs en enclos de Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

98. PROX 054-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement en ouvrage Viguerie et Mimosas et enclos Madie, Daudet et Bestouan à Cassis

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

99. PROX 055-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Centre et Vieux Port à La Ciotat

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

100. PROX 056-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Blancarde à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

101. PROX 057-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement Castellane et Préfecture à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

102. PROX 058-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour le parc de stationnement République à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

103. PROX 059-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement de Gaulle et Jean-Jaurès à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

104. PROX 060-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du Délégataire de Service Public pour le Parc de Stationnement Vieux-Port Mucem à Marseille 2ème arrondissement

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

105. PROX 061-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du Délégataire de Service Public pour le Tunnel Prado Sud à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

106. PROX 062-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de Service Public pour le Tunnel Prado Carénage à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

107. PROX 063-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Vallier à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

108. PROX 064-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Espercieux et Arvieux à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

109. PROX 065-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Vieux-Port Hôtel de Ville à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

110. PROX 066-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement Baret-Saint Ferréol, Corderie, Cours Julien, Gambetta, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

111. PROX 067-11/12/18 CT - Présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Estienne d'Orves à Marseille

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

VIE ECONOMIQUE

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit des rapports 112 à 118. La commission Vie Economique s'est réunie le jeudi 29 novembre pour examiner les rapports 112 à 118. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable sur tout.

112. VECO 001-11/12/18 CT - Approbation du dispositif de Production de l'Offre Foncière et Immobilière à vocation Economique sur le territoire de la Métropole 2018- 2032

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

113. VECO 002-11/12/18 CT - Plan de financement prévisionnel et demande de subvention d'investissement relative à l'opération - Technocentre Henri Fabre - située sur le Technoparc des Florides à Marignane Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA dans le cadre du CRET

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté à l'unanimité

114. VECO 003-11/12/18 CT - Convention tripartite de financement avec la LCS Yachting Village et la Société Arkea Banque Entreprises et institutionnels dans le cadre de la délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un programme immobilier dédié aux entreprises industrielles oeuvrant dans le domaine du yachting sur le site des Chantiers navals de la Ciotat

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

115. VECO 004-11/12/18 CT - Approbation de la création et affectation d'une autorisation de programme relative aux acquisitions foncières études et travaux dans le cadre de l'aménagement du secteur à vocation économique MI-Biopark à Luminy - Marseille 9ème

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

116. VECO 006-11/12/18 CT - Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement - Remplacement des véhicules motorisés et de son affectation

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

117. VECO 005-11/12/18 CT - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - Consignes sanitaires

Information du Conseil de Territoire

Le Conseil prend acte

118. VECO 007-11/12/18 CT - Approbation des Redevances d'Occupation du Domaine Public Maritime Portuaire et Prestations Annexes pour l'année 2019 – Territoire Marseille-Provence

Avis du Conseil de Territoire

Le rapport est adopté

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

La séance est levée à 16 heures 08.

**Le Président du Conseil de Territoire Marseille
Provence,**

Monsieur Jean MONTAGNAC